

Annexe 6 : Fiche d'administration de médicaments

Service d'éducation et d'accueil LINTGEN 2026/2027

À remplir et à remettre obligatoirement au service d'éducation et d'accueil, **accompagnée de l'ordonnance médicale afférente.**

Je soussigné(e), _____, représentant légal de l'enfant _____, Né(e) le _____ inscrit au **SEAS Lintgen**, autorise et délègue l'administration du médicament repris ci-dessous, au personnel du **SEAS Lintgen**.

Nom du médicament	
Durée du traitement	du ____/____/____ au ____/____/____
Fréquence par jour	☐ matin ☐ midi ☐ après- midi ☐ avant le repas ☐ pendant le repas ☐ après le repas
Quantité chaque fois	☐ __ comprimés ☐ __ cuillères à café ☐ __ sachets ☐ __ globules ☐ __ ml
Le médicament est à conserver	☐ au frigo ☐ à température ambiante
Le médicament devra, pendant la durée du traitement	☐ être emporté à la maison ☐ rester au SEAS

Les représentants légaux sont tenus de remettre **une ordonnance médicale** mentionnant exactement la dose à administrer à l'enfant et la durée de prise du médicament, ainsi que de noter le nom de l'enfant sur le médicament. La copie de l'ordonnance est indispensable pour que l'administration du médicament puisse être garantie.

Cette mesure concerne tous les médicaments, y compris les médicaments homéopathiques et ceux disponibles en vente libre.

Pour ce qui est des médicaments utilisés pour traiter des allergies (les antihistaminiques), il est précisé qu'ils peuvent être administrés avant même que des réactions allergiques ne se manifestent chez l'enfant.

Date et signature des représentants légaux : _____